

A photograph of four indigenous men in a lush green forest. They are all looking upwards with expressions of awe and wonder. The man in the foreground has a beard and is holding a small object to his mouth. The background is filled with dense foliage and tree trunks.

Un nouveau climat pour les forêts

L'action du FEM au service de la gestion durable des forêts



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE







Table des matières

Préface de Monique Barbut	iv
Avant-propos de Jan L. McAlpine	vi
Introduction	1
Le rôle mondial des écosystèmes forestiers	1
L'importance des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	2
Promouvoir l'apport de fonds en faveur des forêts : L'occasion offerte par la REDD	3
Une multitude de nouveaux fonds	5
Les nombreux avantages que procurent les forêts	5
L'investissement du FEM dans les forêts	8
Rétrospective de la contribution du FEM à la conservation et à la gestion des forêts	8
Le Programme de gestion durable des forêts du FEM	9
Regard sur l'avenir : Quel rôle pour le FEM	15
Les mesures liées à la REDD et le cadre d'investissement générant des avantages multiples	15
Les avantages comparatifs du FEM	15
Les stratégies de conservation et de gestion des forêts : Les perspectives du FEM	16
Annexe 1 : Programme-cadre applicable aux projets rattachés à la stratégie de gestion durable des forêts (Résumé)	18
Sigles et abréviations	20
Le FEM en bref	Troisième de couverture

Préface

Les forêts occupent enfin une place centrale sur la scène écologique mondiale. Il est étonnant que cela ait pris autant de temps, car l'on sait depuis longtemps à quel point les forêts sont importantes — pour la population, pour les services liés aux écosystèmes et pour la biodiversité. On pense qu'environ 80 % de la biodiversité de la planète dépend d'écosystèmes forestiers sains. Les forêts tropicales, situées pour la plupart dans les pays en développement, sont d'une importance fondamentale pour la bonne gestion du patrimoine environnemental de la planète. Par les ressources naturelles qu'elles abritent, ces forêts jouent le rôle de « filets de sécurité » pour des centaines de millions de pauvres, et près de 2 000 peuples autochtones en sont tributaires. Dans ces conditions, il est décevant, et même honteux, que plus de la moitié des forêts du globe aient péri avant que la communauté internationale ne s'en préoccupe comme elle le fait enfin aujourd'hui.

À quoi attribuer cette évolution ? Incontestablement, la reconnaissance de l'ampleur du changement climatique dû à l'homme a marqué un tournant, faisant entrer l'environnement de plain-pied sur la scène du développement et de l'aide internationale. La production d'énergie, en particulier l'utilisation de combustibles fossiles, est sans nul doute la cause première du réchauffement de la planète. Toutefois, l'examen systématique de toutes les sources d'émission et des formes de riposte au changement climatique a amené les scientifiques à constater qu'environ 20 % de toutes les émissions de CO₂ proviennent d'activités liées au déboisement et à la dégradation des forêts, une part supérieure à celle due à l'ensemble du secteur des transports dans le monde.

Les économistes ont été prompts à réagir à ce constat, émettant l'idée que la prévention du déboisement et de la dégradation des forêts pourrait être une des stratégies les plus efficaces par rapport à son coût pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie est maintenant envisagée très sérieusement par les instances de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans la perspective du régime applicable après 2012, en particulier dans le cadre de la REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts). D'après certaines estimations, les stratégies de la REDD pourraient aider à mobiliser les milliards de dollars dont on a désespérément besoin pour la conservation et la gestion des forêts dans les pays en développement. Cette perspective est enthousiasmante, et nous voulons aider à la concrétiser. Cela étant, nous craignons également beaucoup qu'il soit fait peu de cas des nombreux autres avantages que procurent les forêts.

Le FEM a un rôle de mécanisme financier dans trois grands accords multilatéraux sur l'environnement (CCNUCC, CDB et CNULD), qui influent sur l'avenir des forêts. Il est donc bien placé pour devenir un organisme de financement clé de l'instrument sur le climat pour l'après-2012, et un ressort de la réalisation des objectifs de conservation et de gestion forestières de toutes les conventions.



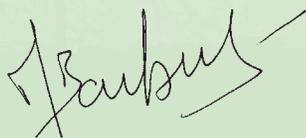
Cette conviction se fonde sur nos antécédents qui font de nous le premier mécanisme de financement de la conservation et de la gestion des forêts. Nous avons ainsi pu acquérir une vaste expérience du financement de la gestion avisée des forêts dans une multitude de contextes politiques, sociaux et écologiques, et avons développé une excellente connaissance du financement des initiatives environnementales, notamment des projets sur la préservation de la biodiversité, la gestion forestière durable, le changement climatique et la lutte contre la dégradation des sols.

Depuis notre création, nous avons financé plus de 300 projets forestiers, apportant 1,5 milliard de dollars sur nos propres ressources, et mobilisant plus de 4,5 milliards de dollars de cofinancement. Ces projets ont eu un impact important — conserver la biodiversité d'importance mondiale, promouvoir l'utilisation viable des forêts et préserver des fonctions écologiques dont sont tributaires les populations locales. Grâce à ces efforts, on a pu éviter que le carbone fixé par des dizaines de millions d'hectares de forêts pollue l'atmosphère.

Peut-être plus que toute autre institution existante, le FEM a déjà expérimenté avec succès des projets et programmes de financement qui cherchent à tirer parti des multiples avantages que procurent les forêts. Nous avons cherché à intégrer la gestion des ressources naturelles aux investissements sur le changement climatique et avons beaucoup progressé dans cette voie. Ce capital intellectuel pourrait jouer un rôle clé, permettant de veiller à ce que les arbres, les services écosystémiques, la biodiversité et les populations locales ne se retrouvent pas les parents pauvres de stratégies comme la REDD, au profit du CO₂ que contiennent les forêts. La prise de conscience du rôle des forêts et de leur capacité à atténuer le changement climatique est une chance historique de lutter contre la dégradation de l'environnement tout en promouvant directement le développement durable.

Cette publication vise à faire connaître le travail du FEM sur la gestion forestière durable, peut-être l'un des aspects les moins connus sur la scène mondiale du financement à l'appui des forêts. Elle présente aussi quelques idées directrices sur la façon de tirer le meilleur parti des atouts du FEM pour promouvoir les financements à l'appui des forêts au cours des prochaines années, ce patrimoine irremplaçable et menacé étant au centre de multiples programmes internationaux.

Enfin, la présente publication a pour but de montrer que nous sommes prêts à joindre nos efforts à ceux de nos partenaires et de nos pays clients pour mener à bien une tâche d'une ampleur sans précédent.



Monique Barbut

Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial

Avant-propos

Nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, dans lequel il est difficile de définir les limites et les impacts économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Composante de ce patrimoine mondial commun, les forêts représentent une ressource naturelle véritablement exceptionnelle, car elles couvrent près de 30 % des terres émergées de notre planète. Elles aident à lutter contre le changement climatique, à protéger la biodiversité, et elles assurent les moyens d'existence de milliards de personnes.

Bien que l'on reconnaisse de plus en plus les avantages de ces écosystèmes, ces derniers se voient de plus en plus menacés du fait du déboisement de près de 13 millions d'hectares par an et d'une gestion non viable. En même temps se voient menacés les moyens d'existence, voire la vie même de ceux qui s'efforcent à grand-peine de se procurer du bois de feu et d'autres produits dans les forêts. En tout, plus d'un milliard de personnes dépendent de cette ressource pour leurs besoins de subsistance de base. On estime à environ 1,8 milliard de mètres cubes le volume de bois de feu extrait chaque année des forêts, les femmes faisant le plus gros du travail.

La gestion durable des forêts est depuis longtemps un objectif de la communauté mondiale, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992. En 2000, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a été créé pour promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et renforcer durablement l'engagement politique à cette fin. Les membres du Forum viennent du monde entier ; tous les États membres de l'ONU et des institutions spécialisées en font partie.

En 2007, le Forum a adopté un instrument historique juridiquement non contraignant applicable à tous les types de forêts (l'instrument sur les forêts), qui a été par la suite adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre de la même année, réaffirmant que la communauté internationale s'était engagée à atteindre les quatre Objectifs mondiaux communs sur les forêts et à œuvrer à leur réalisation d'ici 2015.

Les Objectifs mondiaux définissent toute une gamme de questions prioritaires : inverser la tendance au recul du couvert forestier dans le monde ; promouvoir à l'échelle mondiale les avantages économiques, sociaux et environnementaux que procurent les forêts ; accroître la superficie des forêts protégées dans le monde. Le quatrième objectif porte spécifiquement sur la question des ressources financières. Pour le réaliser, il faudrait inverser la tendance à la réduction de l'aide publique au développement destinée à la gestion forestière durable, et mobiliser davantage de ressources financières à l'appui de ce type de gestion.

À sa huitième session, qui doit se tenir en avril 2009, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera la question du financement dans le cadre plus large des « moyens de mise en œuvre », et décidera de l'établissement éventuel d'un mécanisme mondial à libre participation pour financer la gestion forestière durable. Ce financement est considéré comme la pierre angulaire de l'application effective de l'instrument sur les forêts et de la réalisation des objectifs mondiaux.



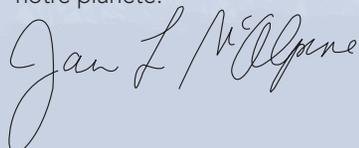
Nombre des services environnementaux fournis par les forêts peuvent générer des fonds. Depuis quelques années, la fixation du carbone par les forêts retient l'attention car on se soucie de plus en plus d'atténuer le changement climatique. Ainsi, nous avons vu les acteurs des négociations sur le changement climatique manifester leur intérêt pour le rôle des forêts et les financements à l'appui de ce patrimoine, à travers l'initiative de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD).

Dans le cadre du marché actuel et des politiques en vigueur, la gestion durable des forêts est souvent moins rentable que les modes de gestion non viables. Le Forum a reconnu que des ressources financières considérables étaient nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes et que les flux de financement actuellement consacrés aux forêts, quoiqu'importants, n'étaient pas suffisants. En outre, les sources de financement sont dispersées et couvrent rarement toute la gamme des activités de gestion forestière durable.

Au cours des 20 dernières années, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a diversifié ses activités liées aux forêts, initialement axées sur la biodiversité, s'intéressant à présent à la gestion intégrée des écosystèmes, à la dégradation des sols, à leur gestion durable et, plus récemment, à la gestion durable des forêts. Ayant déjà investi plus de 1,5 milliard de dollars dans des projets forestiers, le FEM représente une seule et même source d'investissement appréciable. Toutefois, si son programme de gestion durable des forêts s'articule autour d'une approche plus globale et mieux coordonnée des financements à l'appui des forêts, il est encore possible d'élargir le champ couvert à l'ensemble des thèmes et aspects recensés comme prioritaires par la communauté internationale et énoncés dans l'instrument sur les forêts.

Nous avons eu le plaisir de travailler en coopération étroite avec le Secrétariat du FEM en tant que membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et dans le cadre du Groupe consultatif sur les financements. La contribution du Secrétariat du FEM aux préparatifs du débat sur les financements à l'appui des forêts, qui doit se tenir lors de la prochaine session du Forum, est extrêmement précieuse. Nous tenons à saluer la parution de cette publication du FEM, qui arrive à un moment opportun. Elle illustre bien les compétences techniques de cette institution en matière de financements à l'appui des forêts et son soutien actif à la gestion durable de cette ressource.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins, confrontés à des problèmes environnementaux et économiques qui semblent quasi-insurmontables, mais encouragés par la conviction qu'en travaillant ensemble, nous pouvons enrayer le recul des forêts, améliorer les moyens d'existence des populations tributaires de ce patrimoine et retarder — voire faire reculer — les effets du changement climatique. La présente publication est une illustration de ce partenariat pour la sauvegarde des forêts de notre planète.



Jan L. McAlpine

Directrice du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts



Introduction

Le rôle mondial des écosystèmes forestiers

Les forêts recouvrent près de quatre milliards d'hectares, soit 30 % de la superficie totale des terres émergées. Elles se trouvent pratiquement partout, de la taïga septentrionale aux forêts tropicales humides. Tous types confondus, ces forêts des régions tropicales, sub-tropicales, méditerranéennes, tempérées et boréales représentent les trois quarts de toutes les écorégions de la planète. Elles fournissent une vaste gamme de services environnementaux : conservation de la biodiversité, approvisionnement en eau, fixation du carbone, régulation des crues et protection contre la désertification et l'érosion des sols.

Fait tout aussi important, on estime que les écosystèmes forestiers abritent au moins 80 % de la biodiversité de la planète. La faune et la flore de forêts tropicales sont particulièrement riches. Bien que ne recouvrant qu'environ 10 % des terres émergées du globe, les forêts tropicales représentent approximativement 50 % de la superficie du couvert forestier mondial, et abritent nettement plus de 60 % de toute la biodiversité terrestre et dulcicole.

Environ dix millions d'individus travaillent à la gestion et à la conservation des forêts dans le monde. On estime qu'environ 1,6 milliard de personnes — dont plus de 2 000 peuples autochtones — vivent de la forêt. Outre nourriture et abri, les forêts offrent un large éventail de produits ligneux et non ligneux commercialisables (bois d'œuvre, bois de feu, fruits, dont divers types de fruits à coque, et plantes médicinales). En 2004, la part des produits forestiers dans le commerce international des produits de base était d'environ 327 milliards de dollars, soit 3,7 %. En outre, dans de nombreuses régions, les habitants associent des valeurs spirituelles, culturelles et religieuses aux forêts, qu'ils utilisent aussi pour leur détente et leurs loisirs.

La valeur environnementale, sociale, culturelle et économique des forêts est de mieux en mieux reconnue, mais le taux de déboisement reste très élevé. Quelque 13 millions d'hectares de forêts disparaissent tous les ans^{1,2}. Le taux de déboisement est particulièrement élevé dans les pays tropicaux. Et, bien que le couvert forestier se soit apparemment quelque peu développé dans les pays industrialisés au cours des dix dernières années, une grande partie des écosystèmes forestiers présents sur la planète a subi des dégradations importantes. On estime que seuls 21 % des forêts sont encore intactes dans le monde (figure 1)³.

La création de zones protégées est considérée comme l'une des formules les plus efficaces pour la conservation des forêts, tant du point de vue des coûts que des résultats. Cet outil d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace continuera donc à jouer un rôle essentiel. Cela étant, le concept de gestion durable des forêts (GDF) tend à devenir un cadre qui englobe tous les types d'utilisation des forêts. Le Forum des Nations Unies sur les forêts voit dans la GDF un modèle dynamique qui vise à préserver et à renforcer la valeur économique, sociale et environnementale des forêts, au profit des générations actuelles et futures. Dans les régions densément peuplées, et où nombre d'habitants dépendent étroitement des forêts pour leurs revenus, la GDF peut présenter un intérêt particulier car elle permet d'utiliser une vaste gamme de produits forestiers tout en luttant contre la pression exercée sur les ressources forestières. Malgré ce potentiel, maints pays en développement ne possèdent pas encore la capacité voulue pour appliquer efficacement la GDF à grande échelle. Pour sensibiliser le public au rôle de la GDF dans la conservation et la mise en valeur des écosystèmes forestiers, l'ONU a fait de 2011 l'Année internationale des forêts.

¹ La plus grande partie des données de la présente section sont tirées de l'étude de la FAO intitulée « Situation des forêts du monde 2007 ». <http://www.fao.org/docrep/009/a0773e/a0773e00.HTM>

² La plus grande partie des données de la présente section sont tirées de l'évaluation des ressources forestières mondiales faite par la FAO en 2005. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/A0400E/A0400E00.pdf>

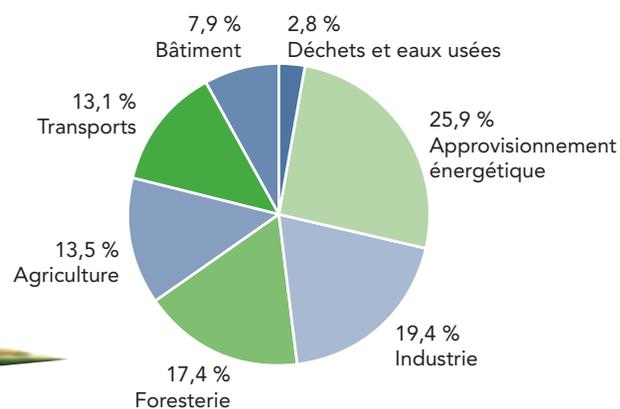
³ Potapov, P. et al. Mapping the world's intact forest landscape by remote sensing (Cartographie par télédétection des paysages forestiers intacts dans le monde). *Ecology and Society* 13 (2) : 51. <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art51/>

FIGURE 1 État des forêts dans le monde



Source : World Resources Institute (WRI).

FIGURE 2 Émissions de GES par secteur en 2004



Source : GIEC (2007). Quatrième rapport d'évaluation. Genève (Suisse).

L'importance des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

Les forêts jouent un rôle crucial dans le cycle du carbone dans le monde. Selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le déboisement compte pour environ 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) — plus que le secteur des transports (figure 2). La dégradation des forêts tropicales et leur réaffectation à d'autres usages, qui sont responsables d'environ 90 % des émissions totales de GES dues à la déforestation, sont particulièrement préoccupantes. La FAO estime que la croissance démographique rapide et la demande de terres agricoles et de pâturages qui l'accompagne sont les principales menaces qui pèsent sur les forêts tropicales. L'extraction minière, l'élevage extensif, la surexploitation du bois d'œuvre, la construction de routes et la production de biomasse pour les biocarburants comptent aussi parmi les principaux ressorts de la destruction et de l'altération des forêts tropicales⁴.



⁴ FAO. Unasylva — N° 137. Surveillance continue des forêts tropicales : le premier pas. <http://www.fao.org/DOCREP/P8250E/p8250e00.htm>

À l'échelle mondiale, on estime que les écosystèmes forestiers contiennent environ 80 % du carbone aérien et 40 % du carbone souterrain de la planète. Il y a actuellement plus de carbone stocké dans les forêts que dans l'atmosphère, et le rôle des forêts, importants réservoirs de carbone, a retenu toute l'attention lors des travaux sur le changement climatique mondial de ces deux dernières années. Aujourd'hui, le consensus est que tout accord futur sur le climat qui ne prendrait pas pleinement en compte la gestion des forêts ne permettra pas d'atteindre les objectifs voulus⁵. Le GIEC définit l'atténuation du changement climatique comme « une intervention anthropogène visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre ». La GDF, dont la conservation des forêts, s'impose de plus en plus comme un outil efficace d'atténuation du changement climatique à un coût relativement faible. Elle peut contribuer de différentes façons à la réduction des émissions de GES :

- Les plans de protection et d'utilisation viable des forêts aident à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation, de façon efficace et relativement peu coûteuse.
- Pour croître, les arbres en croissance absorbent le carbone par photosynthèse ; le carbone est ensuite stocké dans la biomasse ligneuse, le bois mort, la litière et le sol.
- Le bois de feu provenant de forêts auxquelles s'applique un modèle de gestion durable peut être utilisé comme source d'énergie neutre en carbone pour la cuisine et le chauffage, remplaçant ainsi les combustibles fossiles.
- Le traitement du bois destiné à l'ameublement et au bâtiment permet de stocker le carbone pendant de nombreuses années.

Les pays développés sont responsables de plus de 70 % du total des émissions de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle. Il est consternant de voir que les pays en développement, dont l'économie est fortement tributaire de l'utilisation de ressources naturelles, seront justement ceux qui devraient pâtir le plus des effets négatifs de la modification du climat. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles les mesures d'adaptation occupent aujourd'hui le devant de la scène. Le GIEC définit l'adaptation comme l'ensemble « des initiatives et mesures visant à réduire l'exposition des systèmes naturels et humains aux effets actuels ou prévus du changement climatique ». Les écosystèmes forestiers pourraient jouer un rôle clef, aidant les habitants des pays en développement à s'adapter aux effets prévus du changement climatique et à s'en protéger. Dans ce contexte, des forêts robustes permettent aux écosystèmes de mieux résister au changement climatique en ralentissant la dégradation des terres, par exemple, et en protégeant les bassins hydrographiques contre les grandes sécheresses et les glissements de terrain. En outre, lorsqu'un modèle de gestion durable est applicable, les forêts fournissent des produits ligneux et non ligneux dont les petits propriétaires forestiers et les habitants des forêts sont les premiers bénéficiaires.

Pour continuer durablement à fournir des services environnementaux, les forêts devront elles aussi s'adapter aux effets de l'évolution du climat. D'après le GIEC, le changement climatique devrait accroître la fréquence et l'intensité des sécheresses, des invasions d'insectes, des incendies de forêt et des dommages dus au vent. Les forêts tropicales, boréales et de montagne devraient souffrir particulièrement du

réchauffement planétaire. Le dépérissement des arbres s'est beaucoup accéléré dans toute l'Amérique du Nord, phénomène attribué essentiellement au changement climatique. Dans nombre de régions arides et semi-arides, la désertification due à la modification du climat et l'action non viable de l'homme ont déjà provoqué un net recul de la forêt et des espaces boisés. Les efforts de renforcement de la capacité de la biodiversité forestière à s'adapter au changement climatique joueront un rôle clé pour préserver durablement les fonctions environnementales, sociales et économiques des forêts.

Promouvoir l'apport de fonds en faveur des forêts : L'occasion offerte par la REDD

Les forêts revêtent une importance cruciale aux niveaux local, national et international, en particulier pour ceux qui dépendent des services liés aux écosystèmes forestiers. Ainsi que le souligne le rapport 2007 du GIEC, nous comprenons aujourd'hui beaucoup mieux en quoi les forêts peuvent aider à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets. Le rapport positionne aussi la GDF davantage sur le devant de la scène internationale de l'environnement. Non seulement il indique que le déboisement et la dégradation des forêts contribuent aux émissions de GES, mais il rappelle aussi que le secteur UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) peut jouer un très grand rôle dans les interventions qui visent à atténuer, au meilleur prix, le changement climatique à l'échelle planétaire.

⁵ Stern, N. (2008); "Key Elements of a Global Deal on Climate Change" (Principaux éléments d'un accord mondial sur le changement climatique). London School of Economics and Political Science, Londres (Royaume-Uni).



Premier instrument sur le climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto porte notamment sur les opérations de boisement et de reboisement dans les pays en développement, au titre de son Mécanisme pour un développement propre (MDP). Toutefois, à ce jour, moins de 1 % de tous les projets approuvés dans le cadre du MDP sont en rapport avec ces opérations. La « réduction du déboisement » a été délibérément exclue de l'engagement pris pour la période 2008–2012 en raison de problèmes tenant à la souveraineté, à la dilution des objectifs de réduction des combustibles fossiles et aux obstacles méthodologiques sur lesquels bute la prise en compte de la réduction des émissions.

C'est à la onzième session de la Conférence des parties à la CCNUCC, tenue à Montréal en 2005, que l'on a examiné pour la première fois la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD). Deux ans plus tard, on s'est entendu sur un mandat, qui comprend toute une gamme de mesures que les Parties peuvent prendre en faveur de la REDD dans les pays en développement. Ce mandat prévoit l'intensification des opérations pilotes, le renforcement des capacités et le développement de l'assistance technique, en complément de l'appui à des projets témoins sur les moteurs du déboisement et le renforcement des stocks de carbone des forêts grâce à une gestion forestière durable. À la treizième session de la Conférence, organisée à Bali en décembre 2007, plusieurs pays en développement ont rappelé avec insistance que, pour être concluant, tout accord sur l'après-2012 devrait inciter financièrement à conserver et utiliser durablement

les ressources forestières. Dans le cadre du Plan d'action de Bali, fruit de longues négociations, les Parties ont décidé de lancer « une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques, y compris, notamment, en envisageant [...] des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement ».

Le Plan d'action de Bali souligne également le rôle de la conservation, du boisement et de la gestion durable des forêts dans les pays en développement. En préparation de la quinzième session de la Conférence, qui doit se tenir à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC a été chargé d'élaborer des propositions sur la façon dont la REDD pourrait entrer dans l'architecture du futur régime climatique. Il est probable que les pays en développement seront financièrement incités à réduire leurs émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, par rapport à une situation de référence correspondant au cours normal des choses.

Les bailleurs de fonds sont déjà en train de mobiliser d'importantes ressources additionnelles pour promouvoir la gestion durable des forêts des pays en développement dans le cadre de l'UTCATF et de la REDD. La définition de valeurs de référence fiables, la mise en place d'un

système crédible de surveillance, d'évaluation et de vérification et la mobilisation de financements nouveaux et suffisants sont les principaux obstacles à lever pour que ces stratégies réussissent. Dans la plupart des pays en développement, on manque de données fiables sur les forêts, et notamment sur les taux de déboisement. La capacité à suivre et communiquer l'évolution de la superficie des forêts, de leur qualité, et des stocks de carbone au niveau national sera une condition que tous les pays participants devront préalablement remplir.

Il est indispensable que l'incitation financière créée par les nouveaux financements soit égale ou supérieure au coût du renoncement au déboisement et à la dégradation des forêts. Ainsi, on estime que le coût annuel total de la REDD est compris entre cinq et vingt milliards de dollars.

Une multitude de nouveaux fonds

Les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du GIEC et l'accord sur la feuille de route de Bali se sont traduits par des engagements financiers importants en faveur de l'UTCATF et de la REDD. Plus de 16 fonds internationaux — multilatéraux ou bilatéraux, pour la plupart — ont vu le jour ces deux dernières années pour appuyer l'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation. Non moins de six d'entre eux visent à éviter le déboisement dans les pays en développement⁶. Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (Banque mondiale) et le Programme de gestion durable des forêts (FEM) (auquel se rattache le

Compte Forêts tropicales) sont des guichets de financement multilatéral en faveur d'activités à l'appui de l'UTCATF, y compris les cadres de REDD. Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (programme UN-REDD) est né d'une collaboration entre la FAO, le PNUE et le PNUD, et est organisé autour d'un fonds d'affectation spéciale multipartite réservé au financement d'activités de prévention du déboisement dans les pays en développement. À ce jour, la Norvège en est le seul donateur.

La Norvège a aussi lancé une Initiative internationale sur le climat et les forêts, annonçant non moins de 600 millions de dollars par an de contributions à l'appui de plans de compensation axés sur les résultats et assortis d'objectifs de réduction du déboisement dans un certain nombre de pays. L'Australie, à son tour, a annoncé une Initiative mondiale sur les forêts et le climat, et le Royaume-Uni a créé le Fonds de transformation environnementale, un guichet international de financement qui devrait également fournir un certain appui aux activités liées à la REDD.

En novembre 2007, le Conseil du FEM a approuvé un programme de gestion durable des forêts, plus tard complété de ressources inscrites au Compte Forêts tropicales, un instrument qui sert à encourager les pays des bassins de l'Amazonie et du Congo, et des îles de la Nouvelle-Guinée et de Bornéo, à combiner les ressources qui leur sont allouées dans les domaines de la biodiversité, de la dégradation des terres et de l'atténuation du changement climatique pour

appuyer des projets et programmes cadres dans ces régions.

Les nombreux avantages que procurent les forêts

La reconnaissance de l'immense potentiel des forêts comme vecteur de la réduction des émissions de GES ouvre de nombreuses perspectives de financements importants à l'appui d'un secteur jusqu'ici négligé. Plusieurs aspects majeurs doivent toutefois aussi être pris en



⁶ La plus grande partie des renseignements présentés dans la présente section sont tirés de l'ouvrage du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de la Fondation Heinrich Boell en 2008, *New Finance for Climate Change and the Environment* (Nouveau financement pour le changement climatique et l'environnement), Ed. : G. Porter, N. Bird, N. Kaur et L. Peskett. http://assets.panda.org/downloads/ifa_report.pdf.



compte pour ne pas fragiliser les autres fonctions des forêts. Tout effort de conservation et d'utilisation durable des forêts doit d'emblée prendre en compte la nécessité d'amplifier les multiples avantages que procurent ces écosystèmes. Faute de quoi, on risque de se trouver contraint de sacrifier certains objectifs importants au profit d'autres.

Par exemple, la destruction des forêts tropicales est responsable d'environ 20 % des émissions mondiales de CO₂. On pense aujourd'hui que les émissions dues au déboisement devraient faire passer la concentration atmosphérique de CO₂ de 29 ppm à 129 ppm en 100 ans, chiffre bien supérieur aux prévisions antérieures⁷. Si, à court ou moyen terme, les émissions de GES liées aux forêts doivent occuper une place centrale dans le débat

international sur la politique environnementale et la bonne gestion de l'environnement au niveau mondial, on risque à long terme d'hypothéquer le rôle important des forêts tropicales en tant que dépositaires d'une biodiversité irremplaçable. Les écosystèmes forestiers tropicaux sont étroitement liés au devenir de la diversité biologique, car ils abritent plus de la moitié de la biodiversité terrestre de tout premier plan, notamment 74 % des mammifères, 44 % des oiseaux, 57 % des amphibiens et 67 % des reptiles menacés d'extinction. Enfin, les stocks de carbone sont des avoirs dynamiques qui peuvent se reconstituer avec le temps, alors que l'extinction d'une espèce est une perte totale et permanente.

Les forêts sont aussi un filet de sécurité pour des centaines de millions de pauvres dans le monde,

et constituent le dernier refuge de certaines des dernières cultures autochtones encore intouchées. L'amenuisement des ressources et l'expansion des superficies agricoles partout dans le monde pousseront de plus en plus à affecter les forêts tropicales à d'autres usages. Déjà très morcelées et altérées, ces forêts ne couvrent plus que 43 % de leur superficie initiale. La prévention du déboisement des forêts tropicales est donc l'un des fondements des stratégies de réduction de la pauvreté, car ces écosystèmes forestiers sont les garants des services environnementaux et des moyens d'existences qui leur sont liées. Les forêts recouvrant de multiples dimensions, tant du point de vue des menaces qui pèsent sur elles que des avantages qu'elles procurent dans toute une série de domaines, les actions qui visent à promouvoir la gestion durable de l'espace, la

⁷ GIEC 2007. Les bases scientifiques physiques du changement climatique, 2007— Quatrième rapport d'évaluation, Genève (Suisse). <http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-wg1.htm>.

préservation de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets doivent être homogènes et complémentaires. En outre, dans la mesure où un grand nombre des causes sous-jacentes de la dégradation des forêts et du déboisement sont extérieures au secteur forestier, les problèmes de ce secteur ne peuvent être pris isolément.

Une dernière mise en garde s'impose : Les pays où le couvert forestier est important et le taux de déboisement faible risquent de se voir exclus du cadre retenu pour la REDD dans la politique internationale sur le climat. C'est là une conséquence des mécanismes de financement récemment créés qui ciblent la réduction des émissions, une dimension qui concerne surtout les pays où le taux de déboisement et de dégradation des forêts est élevé. D'autres mécanismes d'incitation, notamment au profit des multiples avantages que procurent les forêts, devront donc être utilisés si l'on veut éviter les effets pervers de la REDD, à savoir favoriser le déboisement dans les pays à couvert forestier important et à faible taux de déboisement⁸.



⁸ Fonseca, G. A. B. et autres auteurs, 2007. No Forest Left Behind. PLoS BIOLOGY 5, numéro 8 e216. <http://0-biology.plosjournals.org.ilspod.lib.neu.edu/perlserv/?request=get-document&doi=10.1371/journal.pbio.0050216&ct=1>

L'investissement du FEM dans les forêts

Rétrospective de la contribution du FEM à la conservation et à la gestion des forêts

La CCNUCC, la CDB et la CNULD soulignent toute l'importance de la conservation, de l'utilisation durable et de la gestion des forêts pour atteindre les objectifs qu'elles définissent. Faisant office de mécanisme financier de ces trois conventions, le FEM appuie depuis 1991 plus de 300 projets et programmes comportant diverses mesures en faveur de la conservation et de la gestion des forêts dans les pays en développement⁹. L'Afrique,

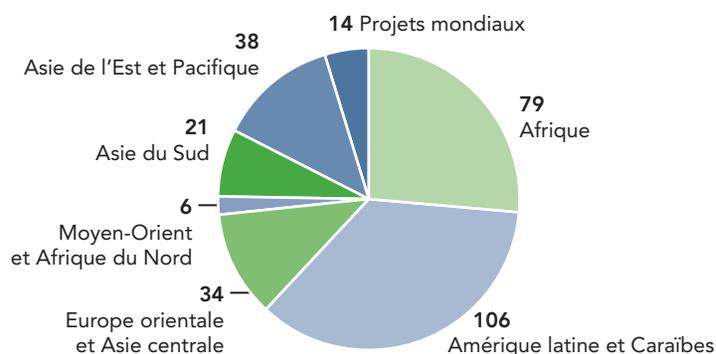
l'Amérique latine et les Caraïbes en ont été les premiers bénéficiaires (figure 3). Au cours de cette même période, le FEM a consacré environ 1,5 milliard de dollars à ce secteur, montant auquel sont venus s'ajouter plus de 4,5 milliards de dollars de cofinancement. Comme le montre la figure 4, le FEM n'a cessé d'accroître sa contribution financière aux activités à l'appui des forêts au cours de ses différents cycles de refinancement.

Sur la base des directives reçues au titre des conventions applicables, de ses critères d'attribution des ressources et des programmes stratégiques en vigueur, le FEM a financé des projets dans les trois catégories suivantes :

- Conservation des forêts (zones protégées et zones tampons, pour l'essentiel)
- Utilisation durable des forêts (zones de production forestière)
- Gestion durable des forêts (à l'appui des forêts et des espaces boisés dans des zones d'activité économique).

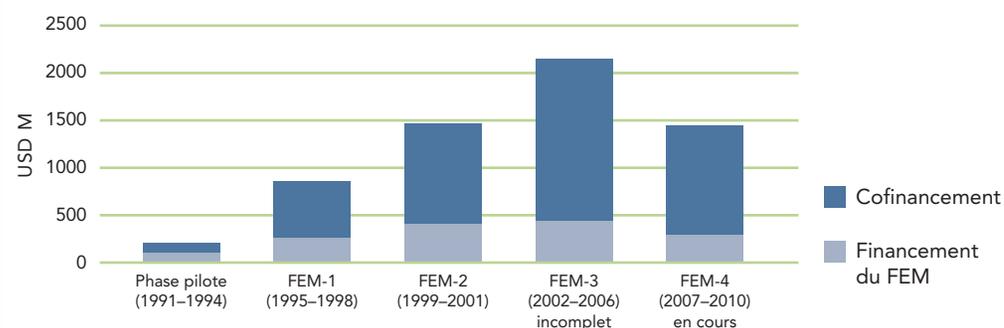
Il ressort de la figure 5 que la majeure partie des investissements du FEM à ce jour ont été consacrés à la conservation des forêts¹⁰. Toutefois, depuis l'approbation récente du Programme GDF, les investissements dans les deux autres catégories ont considérablement augmenté.

FIGURE 3 Répartition régionale des projets de gestion durable des forêts financés par le FEM entre 1991 et 2008



Source : FEM.

FIGURE 4 Contributions du FEM à la gestion durable des forêts



Source : FEM.

Note : Les montants pour FEM-4 correspondent aux financements de 2007 et 2008 seulement.

⁹ Ce chiffre ne comprend pas les projets axés sur la production d'énergie à partir de la biomasse, ni ceux axés sur la maîtrise de l'énergie, notamment grâce à la promotion de l'utilisation de foyers à haut rendement.

¹⁰ La plus grande partie des données de la présente section sont tirées de FEM, 2005, Activités relatives aux forêts. http://thegef.org/Documents/Council_Documents/GEF_C27/C.27.14_GEF_Activities_Related_to_Forests.pdf

Le Programme de gestion durable des forêts du FEM

Une multitude de secteurs — agriculture, commerce international des produits de base, infrastructures, énergie — peuvent être à l'origine des menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers, mais aussi des opportunités de conservation et de gestion durable des forêts. Pour réduire les effets négatifs que l'agriculture, l'élevage et la production d'énergie peuvent avoir sur les ressources forestières une collaboration étroite entre ces secteurs et les branches connexes est essentiel.

Jusqu'en 2006, le FEM a principalement financé les projets axés sur la GDF dans le cadre des domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols ». Depuis 2007, répondant à l'intérêt grandissant suscité par les forêts dans la communauté internationale, le FEM a renforcé et

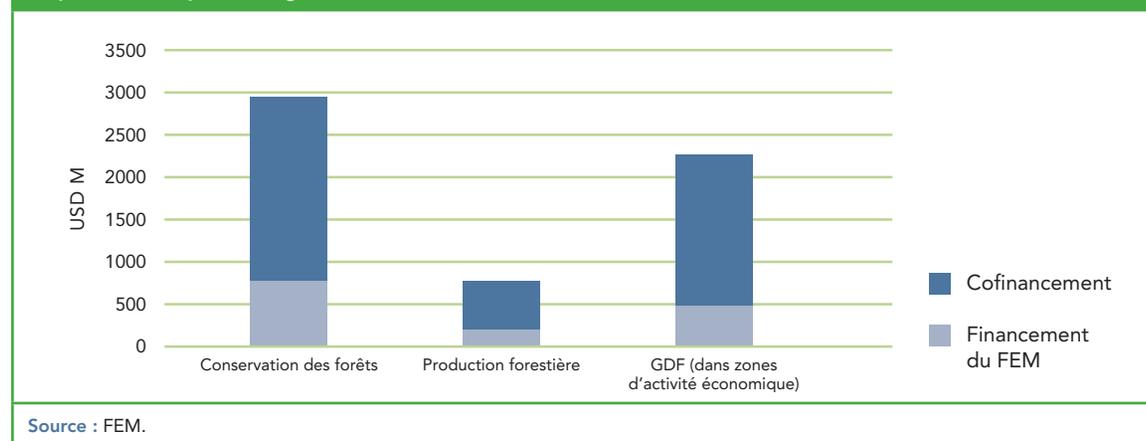
élargi son action dans ce domaine. L'intégration de l'UTCATF à la stratégie pour le changement climatique pendant FEM-4 a permis aux pays bénéficiaires d'utiliser les ressources de l'institution pour élaborer des politiques s'attaquant aux facteurs responsables de changements injustifiés d'affectation des terres et à lancer des projets pilotes de réduction des émissions dues au déboisement¹¹. En outre, cette évolution a ouvert la voie au lancement de la stratégie cadre pour la GDF pendant FEM-4 dans trois domaines d'intervention (diversité biologique, changements climatiques et dégradations des sols)¹².

L'objectif général des investissements du FEM dans la GDF est de rétablir et maintenir les fonctions écologiques de tous les types de forêts, au profit des générations présentes et futures. Le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets est l'une des

ENCADRÉ 1 Le Programme de GDF et le Compte Forêts tropicales

En décembre 2007, le FEM a lancé son Programme de gestion durable des forêts. Peu après, l'institution a conçu la formule d'un Compte Forêts tropicales (CFT), approvisionné par le produit de la déduction à usage mondial et régional prélevée sur les ressources affectées aux domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » et « changements climatiques ». Ces ressources doivent servir à inciter les pays des trois régions abritant de vastes forêts tropicales quasiment intactes (Amazonie, bassin du Congo et Papouasie-Nouvelle-Guinée/Bornéo) à affecter les fonds qui leur sont alloués à des projets visant à tirer des avantages multiples de la gestion et de la conservation des forêts. Pris collectivement, les 17 pays concernés possèdent 54 % de la superficie des forêts tropicales de la planète, soit aussi 68 % du carbone stocké dans ces forêts. En outre, plus de 40 % des mammifères, oiseaux et plantes endémiques des zones tropicales se rencontrent dans ces pays. Le CFT pourrait atteindre 50 millions de dollars d'ici la fin de FEM-4 et attirer également des cofinancements. À quelle logique répond ce compte ? On estime qu'il est plus prometteur et plus payant d'investir dans la réduction du déboisement là où il existe de vastes forêts tropicales quasiment intactes que dans le reboisement là où les forêts ont déjà subi des ponctions et des dégradations importantes. En faisant appel aux ressources et aux acquis de trois domaines d'intervention, le CFT profite des effets positifs des premières mesures à l'appui des formules liées à la REDD, qui cherchent à avoir des avantages multiples au plan social et environnemental. Par sa conception, le CFT est un mécanisme expérimental qui pourrait être reconduit pendant FEM-5 (2010–2013).

FIGURE 5 Financement (FEM) et cofinancement des projets et programmes de GDF depuis 1991, par catégorie



11 FEM, 2007. Stratégie dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et programmation stratégique pour FEM-4. http://www.gefweb.org/uploadedFiles/Policies/Focal_Area_Strategies/GEF_4_strategy_CC_Oct_2007.pdf

12 FEM, 2007. Stratégie cadre pour la gestion durable des forêts pendant FEM-4. http://www.thegef.org/uploadedFiles/Policies/Focal_Area_Strategies/GEF_4_strategy_SFM_Oct_2007.pdf

ENCADRÉ 2 Renforcement de la capacité à atténuer le changement climatique par la gestion durable des forêts dans les pays non visés à l'annexe I

Contexte

À sa treizième session, la Conférence des parties à la CCNUCC a adopté le Plan d'action de Bali qui appelle les Parties à envisager les politiques publiques qui pourraient s'appliquer à la REDD dans les pays en développement. Ce plan demande également aux pays de s'attaquer aux questions liées à la REDD et d'intégrer systématiquement la GDF à leurs stratégies nationales de lutte contre le changement climatique. Toutefois, la plupart des pays non visés à l'annexe I ne sont pas en mesure de s'attaquer à ces problèmes car ils ne possèdent ni les données nationales nécessaires sur les stocks de carbone forestier, ni les compétences techniques voulues pour recueillir ou analyser ces données. En outre, les instruments financiers qui pourraient inciter les pays en développement à se saisir des questions liées à la REDD n'ont pas encore été créés.

Afin d'établir de tels mécanismes d'incitation pour les pays en développement, de nombreuses initiatives de REDD sont actuellement en cours de préparation. Parmi elles, on peut citer le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone dues à la déforestation et le Programme UN-REDD. Donnant suite à la demande du Sommet du G-8, à Heiligendamm, de créer et de faire démarrer un partenariat sur le carbone forestier, la Banque mondiale a lancé ce fonds à la treizième Conférence des parties à la CCNUCC. Le Programme UN-REDD, quant à lui, est né d'une collaboration entre la FAO, le PNUE et le PNUD, et gèrera un fonds d'affectation spéciale multipartite qui financera des mécanismes d'incitation à la REDD.

Présentation générale du projet

Le projet vise à renforcer la capacité des pays non visés à l'annexe I à s'attaquer aux questions liées à la REDD dans le cadre de la gestion durable des forêts. Les activités suivantes ont pour objectif de renforcer les capacités du personnel technique clé et de permettre ainsi aux pays de mobiliser de nouveaux financements pour la gestion durable des forêts en mettant à profit les mécanismes d'incitation à la REDD :

- Faire mieux comprendre les méthodes applicables aux inventaires nationaux de GES et donner au personnel technique les moyens de suivre et de communiquer les variations des émissions de GES provoquées par le changement d'affectation des terres, en utilisant les méthodes du GIEC

- Aider les pays à examiner et à proposer diverses façons d'utiliser les statistiques existantes et de prévoir les émissions futures pour établir un scénario de référence
- Encourager les pays non visés à l'annexe I à partager l'expérience qu'ils ont acquise lors de la création d'un environnement favorable à la REDD (législation, institutions, mécanismes d'incitation mis en place), en exploitant les enseignements tirés de la GDF qui pourraient servir de base à la REDD.

Exécutant le projet pour le compte du FEM, la Banque mondiale mènera ces activités en s'appuyant sur son équipe chargée d'administrer le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation. Cette équipe a pour mission de travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs sur la scène de la REDD, dont la Coalition of Rainforest Nations et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ). Le Fonds de partenariat devrait aussi nouer des liens de coopération avec le Programme UN-REDD dans le cadre de ce projet.

Valeur ajoutée de la participation du FEM

Cette participation permet de tirer parti de la masse de connaissances que le FEM a accumulées sur la GDF, contribuant ainsi aux travaux internationaux sur les mécanismes de financement liés au carbone forestier. Elle permettra plus particulièrement au FEM de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes du Fonds de partenariat et de l'UN-REDD, en mettant à profit les acquis et les enseignements tirés de projets similaires, notamment le projet FEM-PNUE sur l'accroissement des stocks de carbone et le projet FEM-Banque mondiale sur la REDD dans le bassin du Congo (encadré 4). Cette participation du FEM aidera aussi les pays bénéficiaires à mieux comprendre le rôle important que les mécanismes financiers nationaux jouent vis-à-vis de la REDD dans le cadre plus large de la GDF.

Entité d'exécution :
Banque mondiale

FEM : 1,1 million de dollars

Cofinancement : 2,4 millions de dollars

ENCADRÉ 3 Renforcement des politiques publiques et du système national d'information à l'appui de la gestion durable des ressources forestières du Brésil

Contexte

Les forêts brésiliennes recouvrent 12 % de la superficie occupée par les forêts de la planète et stockent environ 20 % du carbone forestier aérien. L'affectation des terres à d'autres usages, la dégradation et les incendies dévastateurs se traduisent toutefois par un déboisement massif. Dans la première communication nationale du Brésil en application de la CCNUCC, on estimait que ces facteurs étaient responsables de l'émission de 952 tétragrammes de CO₂ par an, soit 92 % des émissions nettes de carbone du Brésil.

Pour mettre fin à cette détérioration de la situation, le Gouvernement brésilien et la communauté internationale ont énormément investi dans la recherche scientifique et le développement des institutions. La capacité des administrations locales à élaborer les politiques et prendre les décisions nécessaires sur la gestion des ressources naturelles reste toutefois faible. Ainsi, le Brésil ne dispose toujours pas d'un système national complet et fiable pour gérer l'information sur les ressources forestières. Le manque de coordination entre les institutions nationales et celles des États, et l'éparpillement de l'aide internationale sont les principales entraves à l'élaboration des politiques nécessaires.

Pour s'attaquer à ces problèmes, le gouvernement a créé le service national des forêts (SNF), qui est chargé de coordonner et de superviser la gestion de ce patrimoine au niveau fédéral.

Présentation générale du projet

Ce projet vise à renforcer la capacité du SNF à élaborer les politiques et prendre les décisions nécessaires en matière de gestion des ressources naturelles. À cette fin, il :

- Aidera le SNF à créer des partenariats avec les acteurs voulus pour établir un cadre national définissant les modalités de gestion de l'information et servant de base à l'élaboration de la politique de GDF
- Contribuera à la valorisation des ressources humaines du SNF en créant des outils d'analyse, des bases de données et d'autres supports, et en formant les utilisateurs

- Aidera le SNF à rassembler des données témoins pour la GDF, en mettant principalement l'accent sur les émissions de CO₂ du secteur UTCATF.

Ce projet permettra également d'aider le SNF à utiliser les connaissances acquises dans le cadre des trois grandes activités décrites ci-dessus pour réformer les politiques, les stratégies et les programmes liés à la GDF. Il visera tout particulièrement à intégrer la GDF à l'élaboration des politiques nationales de développement.

Valeur ajoutée de la participation du FEM

Le concours du FEM permettra au SNF de réaliser une analyse complète et détaillée des ressources forestières dans tout le pays. Il permettra aussi d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place de solides mécanismes de coordination et au renforcement des capacités techniques du service. Ces actions aideront à engager une réforme des politiques forestières et des mécanismes d'élaboration des politiques de développement, ce qui permettra d'intégrer systématiquement la préservation de la biodiversité aux autres secteurs et de lutter contre la réaffectation des terres lorsque celle-ci a des effets négatifs. Enfin, ces investissements créeront la plateforme qui permettra au Brésil d'internaliser les importantes possibilités de financement proposées par des bailleurs de fonds, comme la Norvège, à l'appui de plans qui compenseront la réduction du taux de déboisement sur la base des résultats obtenus.

Entité d'exécution :
FAO

FEM : 9 millions de dollars

Cofinancement : 43 millions de dollars



composantes clés de cet objectif. L'action du FEM à l'appui de la GDF contribue également à la réalisation des quatre objectifs mondiaux adoptés par le Forum des Nations Unies sur les forêts.

Par le biais de son programme de GDF, le FEM a alloué des ressources à des projets pilotes axés sur la REDD, l'accent étant mis sur la coopération intersectorielle. La centralisation de ressources allouées à différents domaines d'intervention (diversité biologique, changements climatiques et dégradation des sols) s'est révélée être un outil utile pour harmoniser les interventions et maximiser les avantages annexes des projets de GDF financés par le FEM. Ainsi, le FEM s'est associé au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation de la Banque mondiale, et à d'autres acteurs clés comme la Coalition of Rainforest Nations pour réaliser un projet visant à renforcer la capacité des pays non visés à l'annexe I à contribuer à l'atténuation du changement climatique par la GDF (encadré 2). Un autre projet financé par le FEM est censé renforcer la capacité du Brésil à élaborer des politiques et prendre les décisions nécessaires en matière de gestion des ressources naturelles (encadré 3). Cet investissement initial créera les conditions dont les bailleurs de fonds, telle la Norvège, ont besoin pour financer des plans qui compenseront la réduction du taux de déboisement sur la base des résultats obtenus, dans des régions d'importance cruciale comme l'Amazonie brésilienne.

La méthode que le FEM applique à la GDF tire parti d'un précieux acquis institutionnel et d'une

grande expérience du financement de toute une gamme de mesures dans le domaine des forêts. Le programme de GDF utilise les ressources de trois domaines d'intervention — diversité biologique, changements climatiques et dégradation des terres — favorisant ainsi le renforcement des liens stratégiques, la recherche des synergies et l'optimisation des avantages annexes dans les interventions financées par le FEM à l'appui de ce secteur. Le lancement du programme a permis à l'institution de financer et de superviser un éventail plus large d'activités de GDF de façon plus homogène. S'articulant autour de plateformes cadres ciblant les forêts à l'échelle régionale, comme dans le bassin du Congo, ou autour de projets autonomes à l'échelon national dans des pays clés, comme le Brésil, le programme de GDF prend rapidement pied sur la scène de l'UTCATF et de la REDD. Il permet notamment de replacer ces stratégies dans le cadre d'une GDF élargie, expérimentant ainsi certaines des formules qui pourraient être au cœur de la future architecture internationale du régime climatique (voir l'annexe I pour de plus amples informations sur le programme de GDF du FEM).

L'une de ces formules est celle du Compte Forêts tropicales (CFT), mis à l'essai pendant FEM-4. Ce mécanisme de financement de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts dans trois régions abritant de vastes forêts tropicales, quasiment intactes, est un instrument innovant qui pourrait être appelé à se développer (encadré 1).

Les investissements dans le cadre du Programme de GDF du FEM visent les forêts de régions et

pays clés. Ainsi, en novembre 2008, le Conseil du FEM a approuvé une plateforme cadre de 50 millions de dollars au titre de ce programme dans le bassin du Congo, en faisant appel à des ressources affectées aux trois domaines d'intervention mentionnés plus haut. À ce jour, les financements alloués par le FEM ont permis de mobiliser 150 millions de dollars de cofinancement. L'initiative couvre six pays : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et République démocratique du Congo.

La planification du déroulement du programme sur le bassin du Congo a fait appel à une démarche participative qui a permis aux pays de la région de s'approprier les objectifs du projet régional et des projets régionaux, et d'adhérer à un vaste cadre de coopération à l'échelle de l'ensemble du bassin. Ce modèle est de plus en plus fréquemment cité en exemple pour de futures interventions dans le bassin du Congo et dans d'autres régions. Un projet régional de 15 millions de dollars directement lié au programme sur le bassin du Congo visera, lui, à renforcer les capacités et à promouvoir la recherche scientifique sur la REDD (encadré 4, et voir encadré 5 pour de plus amples informations sur le programme dans le bassin du Congo).

ENCADRÉ 4 REDD et gestion durable des forêts : Renforcement des capacités institutionnelles dans le bassin du Congo

Contexte

Deuxième au monde par sa taille, la forêt tropicale du bassin du Congo possède une biodiversité, mais aussi une capacité de stockage du CO₂ d'importance mondiale. Elle constitue un puits de carbone estimé à 24–39 gigatonnes. Bien que les écosystèmes de la région soient mieux préservés que ceux de beaucoup d'autres régions, leurs ressources naturelles sont de plus en plus sollicitées. Selon les estimations, le taux annuel de déboisement du bassin du Congo est de 0,6 %, soit 10 000 km². Les statistiques de 2007 de la FAO montrent que 65,9 millions de tonnes de CO₂ sont libérés chaque année dans cette région.

Présentation générale du projet

Le projet vise essentiellement à renforcer les connaissances et les capacités des pays du bassin du Congo en matière de REDD, et à les aider à intégrer ce concept nouveau au cadre plus large de la GDF.

Pour réaliser cet objectif, le projet aidera à renforcer la capacité à mesurer et à suivre les stocks de carbone, grâce à une assistance technique sous diverses formes. En particulier, le projet contribuera à :

- Définir et appliquer une méthode fiable pour mesurer et suivre les stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo, dans le respect des directives du GIEC et de la méthode uniformisée du FEM
- Déterminer le volume de référence du stock de carbone forestier dans tous les pays du bassin du Congo en appliquant la nouvelle méthode¹³
- Suivre les flux de GES forestiers et en tenir pleinement compte dans les inventaires nationaux de GES
- Renforcer la coopération scientifique au niveau régional.

En outre, le projet permettra de faciliter le processus de consultation et d'organiser des campagnes de sensibilisation au niveau local et national. Il encouragera la coordination intersectorielle et rendra les pays mieux à même d'élaborer des politiques solides pour réduire efficacement les pressions qui s'exercent sur les écosystèmes forestiers de la région. Le projet permettra aussi de mettre en place une plateforme régionale placée sous la conduite du Secrétariat de la Commission

des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). L'objectif sera d'aider les pays du bassin du Congo à mieux coordonner les mesures qu'ils négocient sur la scène internationale du changement climatique.

Valeur ajoutée de la participation du FEM

Le FEM apporte une valeur ajoutée particulière à ce projet. D'une part, son appui permet à la COMIFAC d'établir une plateforme d'action régionale qui coordonnera les actions des pays du bassin du Congo, des bailleurs de fonds et des autres partenaires. Cette plateforme est fondamentale si l'on veut mettre en place des mécanismes financiers harmonisés qui tiennent compte des variations des stocks de carbone résultant de la REDD dans le cadre régional du Programme stratégique de gestion durable des forêts du bassin du Congo. D'autre part, le projet permettra au FEM de se familiariser avec la mise au point de mécanismes de redistribution des avantages découlant de la REDD, une expérience qu'il pourra appliquer dans ses projets mondiaux de GDF. Cette expérience sera utile aux acteurs de son projet mondial de GDF Renforcement de la capacité à atténuer le changement climatique par une gestion durable des forêts dans les pays non visés à l'annexe I. En outre, les enseignements tirés de ces projets permettront au FEM d'apporter une contribution appréciable sur la question du carbone forestier lors des négociations internationales dans le cadre de la CCNUCC.



Entité d'exécution : Banque mondiale (chef de file)

FEM : 15 millions de dollars

Cofinancement : 14 millions de dollars

¹³ La mise au point d'une méthode uniformisée est en cours dans le cadre du projet du FEM *Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesure et suivi*, qui est exécuté par le PNUE.



ENCADRÉ 5 Programme stratégique de gestion durable des forêts du bassin du Congo

Avec 1,7 million de kilomètres carrés de forêts tropicales s'étendant sur six pays, le bassin du Congo est un réservoir unique de biodiversité animale et végétale. Pour maintenir l'intégrité écologique et la résilience des écosystèmes forestiers de la région, le FEM a annoncé, à Bali, en 2007, qu'il financerait des projets dans les pays du bassin du Congo au titre de son Compte Forêts tropicales (voir également l'encadré 1). En février 2008, les ministres de la région ont approuvé le cadre de l'initiative annoncée ainsi qu'une feuille de route du programme stratégique de GDF dans le bassin du Congo.

Ce programme a permis de définir 13 projets, qui seront exécutés de façon coordonnée, créant ainsi des synergies qui lui donneront plus d'impact sur les écosystèmes forestiers tropicaux. Il vise à renforcer la protection et la gestion durable des écosystèmes du bassin du Congo en appliquant les mesures suivantes :

- Renforcement du réseau régional de zones protégées pour conserver les composantes clés de la biodiversité
- Gestion et utilisation durables des ressources naturelles dans les zones de production
- Renforcement du cadre institutionnel et de la prévisibilité des financements à l'appui de la gestion durable des écosystèmes.

Le programme contribuera également à l'émergence d'une architecture de financements innovants et durables à l'appui de la GDF dans la région en facilitant la création ou le renforcement de plans de rémunération des services écosystémiques, de partenariats public-privé et de fonds fiduciaires. À cette fin, le programme du bassin du Congo poursuivra trois objectifs précis :

- Adoption de **politiques publiques et d'un cadre juridique et réglementaire** favorisant la GDF au niveau national et régional (gouvernance)
- Exécution **d'activités concrètes au niveau local** qui appuient la gestion des ressources forestières, notamment par l'application de techniques d'exploitation durable des ressources ligneuses et non ligneuses, le reboisement à l'aide d'essences indigènes, et l'élimination des espèces invasives
- Exécution **d'activités habilitantes** pour renforcer la capacité des pays à s'approprier ou à utiliser davantage les résultats des projets, à commencer par les inventaires des forêts et du carbone et le suivi des avantages annexes de la gestion durable des forêts, dont ceux liés aux moyens de subsistance des populations.

Tous ces éléments se retrouvent dans le Plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), mis en œuvre et renforcé par l'action des parties prenantes au Partenariat des forêts du bassin du Congo. Le programme du FEM s'articule sur une approche impliquant directement les États du bassin du Congo pour faire en sorte que les pays bénéficiaires s'approprient les « crédits carbone » résultant d'accords dans le cadre de la CCNUCC et soient comptables de la gestion de ces avoirs.

La participation de différents domaines d'intervention du FEM permettra d'exploiter les synergies créées par les activités à l'appui de l'atténuation du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la pérennisation des moyens de subsistance à l'échelon local. Le programme s'appuie sur le réseau d'Entités d'exécution et de partenaires du FEM, qui apportent leurs compétences techniques et leurs cofinancements, tirant parti de leurs atouts respectifs (Banque mondiale, PNUD, PNUE, FAO, AFD, WWF, WCS et CI, pour ne citer qu'eux).

Regard sur l'avenir : Quel rôle pour le FEM ?

Les mesures liées à la REDD et le cadre d'investissement générant des avantages multiples

La prise de conscience du rôle des forêts et de leur capacité à atténuer le changement climatique est une chance historique de lutter contre la dégradation de l'environnement tout en encourageant le développement durable. De ce point de vue, les engagements financiers à l'appui de l'UTCATF et de la REDD, en particulier, pourraient aider non seulement à réduire les émissions de GES, mais aussi à atteindre les objectifs poursuivis dans ces secteurs à un coût relativement peu élevé. En outre, les interventions peuvent être adaptées pour exploiter aussi les avantages annexes des écosystèmes forestiers. Les stratégies d'occupation des sols qui visent à réduire les émissions peuvent en effet aussi aider à préserver la biodiversité, à lutter contre l'érosion et, au bout du compte, à combattre la désertification. La REDD peut également être une source supplémentaire de revenus dans les pays en développement, soit directement, par les profits réalisés sur le marché du carbone, soit indirectement, par les recettes dérivées de la GDF, notamment l'écotourisme et la rémunération des services environnementaux autres que ceux liés à la fixation du carbone. Toutefois, le marché du carbone forestier ne sera pas de lui-même source d'avantages multiples. Tout mécanisme d'incitation à la REDD doit donc être conçu, dès le départ, pour avoir d'autres effets positifs sur l'environnement.



Les avantages comparatifs du FEM

Rouage du mécanisme financier de trois conventions internationales directement applicables aux forêts (CCNUCC, CDB et CNULD), le FEM a acquis en 15 ans une vaste expérience du financement de projets à l'appui de la GDF. Du fait de cet acquis solide, le FEM est bien armé pour devenir un acteur clé d'un accord sur le climat pour l'après-2012 et possède de nombreux atouts pour être une source importante de financement des activités liées à la REDD.

- Recevant des directives de la Conférence des parties à la CCNUCC, le FEM est investi d'un **mandat à caractère mondial** : offrir ses services aux pays membres et accompagner les efforts qu'ils déploient pour s'attaquer aux causes du changement climatique et en atténuer les effets. Le FEM applique aussi les directives que les

Conférences des parties à la CDB et à la CNULD lui donne sous de multiples autres angles pour qu'il assure la bonne garde des forêts. Autrement dit, le FEM est la seule institution multilatérale de financement investi d'un mandat au titre des trois principaux instruments internationaux sur les forêts. Enfin, le FEM travaille en collaboration étroite avec le FNUF sur toute une série de questions.

- Le FEM est un **partenariat** qui réunit 178 pays, dix Entités d'exécution (banques multilatérales et régionales de développement, organismes des Nations Unies), des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et des acteurs du secteur privé. Il les aide à trouver des solutions à des problèmes environnementaux de portée mondiale en finançant des projets qui encouragent des initiatives nationales de

promotion du développement durable. Pays donateurs et pays bénéficiaires décident ensemble de la structure, des stratégies opérationnelles et des priorités de financement du FEM.

- **L'effet d'entraînement des ressources du FEM** ouvre de nombreuses possibilités de cofinancement. Jusqu'ici, à chaque dollar investi par le FEM est venu s'ajouter en moyenne trois dollars de cofinancement. La création de partenariats étant au cœur de toute intervention financée par le FEM, c'est dans la transparence que l'institution peut **faciliter l'harmonisation** des activités prévues et en cours dans le domaine de l'atténuation du changement climatique, à commencer par celles liées aux secteurs UTCATF et REDD.
- Les pays en développement participant à des activités liées à la REDD peuvent créer de **multiples avantages pour l'environnement** en y intégrant des composantes et des ressources financières relevant d'autres domaines d'intervention (dégradation des sols, diversité biologique et eaux internationales, notamment).
- Le FEM est un guichet de financement pratique et souple. Il finance des **projets et programmes de différente envergure**, à l'échelle mondiale, régionale, nationale ou locale, s'appuyant sur les compétences techniques de son Secrétariat, de ses Entités d'exécution, de son Groupe consultatif scientifique et technique, et d'une vaste gamme de partenaires qui contribuent à la mise en œuvre des activités.
- La nouvelle **approche-programme** qui vient d'être adoptée permet à des secteurs tout

entiers, notamment l'agriculture et l'exploitation forestière, d'avoir une trajectoire plus « verte »¹⁴.

Le stratégies de conservation et de gestion des forêts : Les perspectives du FEM

La période couverte par la quatrième reconstitution des ressources du FEM (FEM-4) a marqué un tournant dans l'histoire du Fonds. La place plus importante qu'y occupe désormais la GDF montre implicitement que les forêts sont un patrimoine mondial irremplaçable, dont on n'a pas encore entièrement évalué la valeur pour la société. Le moment est venu d'élaborer un programme de travail plus ambitieux, à la mesure de l'expérience et du rôle du FEM, tout premier mécanisme de financement des activités visant à préserver la biodiversité dans le monde, à atténuer les causes et les effets du changement climatique et à empêcher une plus grave dégradation des sols. Il faut tirer rapidement parti des possibilités qui s'offrent, compte tenu de l'évolution récente de la situation concernant la REDD et l'UTCATF, et agir de façon stratégique, non seulement pour aider à préserver les ressources forestières, mais aussi pour étendre le couvert forestier dans le monde entier.

L'expérience que le FEM est en train d'acquérir par la mise en œuvre de son programme de GDF et des autres projets menés dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols » lui permet de jeter les bases d'une initiative forestière mondiale plus ambitieuse pendant FEM-5, intégrant des avantages plus concrets en matière d'atténuation du changement climatique par le biais des

stratégies liées à la REDD. Le FEM est prêt à agir rapidement dans ce domaine, tirant parti d'une bonne programmation des ressources en faveur de la GDF pendant FEM-4, pour aborder la question des financements à l'appui des forêts de façon plus globale et moins sélective.

De plus en plus, le FEM se détachera des projets isolés visant à réaliser des objectifs précis dans un domaine d'intervention donné. L'avenir appartient aux programmes de plus grande envergure, rassemblant des projets complémentaires et interdépendants, et faisant appel aux ressources de plusieurs domaines d'intervention. Nous espérons également réunir des ressources spécifiques, qui témoigneront de l'attention et de la priorité que nous accordons aux forêts. Cette stratégie permettra de constituer un portefeuille complet et homogène de projets de GDF, ayant des avantages multiples pour l'environnement mondial, dont la réduction des émissions de GES dues au déboisement et à la dégradation des forêts. Cette démarche s'organisera autour des méthodes adoptées dans le sillage des décisions des Parties aux Conventions et viendra à l'appui d'un cadre d'action arrêtée d'un commun accord au profit des acteurs concernés. En d'autres termes, le FEM continuera à affirmer haut et fort qu'il faut globalement renforcer ses engagements financiers à l'appui de la GDF pendant FEM-5 pour faire face efficacement aux menaces grandissantes qui pèsent sur les écosystèmes forestiers.

¹⁴ FEM, 2008. De l'approche-projet à l'approche-programme : Les plateformes-cadres dans le portefeuille du FEM — Précisions [http://www.thegef.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents__\(PDF_DOC\)/GEF_33/C.33.6%20Programmatic%20Approach%20Paper.pdf](http://www.thegef.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents__(PDF_DOC)/GEF_33/C.33.6%20Programmatic%20Approach%20Paper.pdf).



Annexe 1: Programme-cadre applicable aux projets rattachés à la stratégie de gestion durable des forêts (Résumé)¹⁵

Objectif

L'objectif de ce programme-cadre est de déterminer les secteurs prioritaires d'investissement du FEM dans la GDF. Ces secteurs doivent permettre d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial, conformément au mandat du FEM, et s'inscrire dans le droit fil des programmes stratégiques déjà définis dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Le programme vise à mettre en évidence les secteurs dans lesquels les progrès vers une gestion durable des forêts contribueront le plus à atteindre les objectifs dans ces trois domaines d'intervention. Le FEM attachant une grande importance au rôle moteur des pays dans les projets, les activités présentées sont plus indicatives que normatives. Ce programme est donc un guide dont les pays et les Entités d'exécution peuvent s'inspirer pour élaborer leurs projets et les présenter au FEM. Les projets rattachés à cette stratégie contribueront à la concrétisation des engagements et programmes de travail liés aux forêts dans le cadre de la CDB, de la CCNUCC et de la CNUCLD. Ils contribueront aussi à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts adopté par le FNUF.

Avantages de l'approche-programme

Pour mieux tirer parti du regroupement des activités forestières du FEM au sein d'un programme homogène, les pays et les Entités d'exécution doivent envisager des projets qui couvrent un ou plusieurs domaines d'intervention (diversité biologique, changements climatiques et dégradation des sols), utilisent des approches intégrées, et mettent à profit les structures, réseaux et partenariats qui travaillent à l'appui de la GDF. En particulier, pour les activités de promotion de la gestion et de l'utilisation durable des ressources forestières, les approches doivent être plurisectorielles et écosystémiques, et considérer les forêts dans le cadre plus large des zones d'activité économique.

Approche plurisectorielle

Les efforts déployés pour promouvoir la GDF, les modes de gestion durable des sols, la préservation de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, doivent être homogènes et complémentaires. En outre, un grand nombre de causes de la dégradation des forêts et du déboisement étant extérieures au secteur, on ne peut pas s'attaquer aux problèmes du secteur forestier de façon isolée. La mise en

œuvre de la stratégie de GDF se trouvera donc renforcée si les pays réfléchissent à d'autres secteurs pouvant influencer sur les activités de GDF, et en tiennent compte dans la conception de leurs projets. En particulier, il est probable que des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, le transport, l'industrie et l'énergie seront les plus utiles du point de vue de l'impact des projets et de leur viabilité à long terme. En outre, une forte participation des acteurs privés de l'industrie forestière et d'autres secteurs profiterait notablement à nombre d'activités menées à l'appui de la gestion et de l'utilisation durable des ressources forestières.

Mettre l'accent sur l'ensemble du paysage

Nombre de paysages présentent une valeur potentielle tant pour la conservation de la forêt que pour la production forestière, mais la majorité sont utilisés pour la production, la protection des fonctions des sols, des eaux et des écosystèmes n'étant assurée que de façon limitée. Parfois les différents types d'usage tiennent à la tradition, mais le plus souvent, ils sont le produit de l'évolution des politiques publiques et du cadre réglementaire qui régissent l'occupation des sols. Tous les projets doivent envisager des mesures de base pour remédier au manque d'objectivité

¹⁵ Le texte complet du Programme-cadre applicable aux projets rattachés à la stratégie de gestion durable des forêts est accessible à l'adresse suivante : [http://www.thegef.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents__\(PDF_DOC\)/GEF-C32/GEF%20SF%20Programme%20Framework%202024-07-07%20Final.pdf](http://www.thegef.org/uploadedFiles/Documents/Council_Documents__(PDF_DOC)/GEF-C32/GEF%20SF%20Programme%20Framework%202024-07-07%20Final.pdf).

entourant la conservation des forêts et l'obtention d'effets positifs sur l'environnement mondial, tout en tenant compte de la nécessité de contribuer aux moyens d'existence locaux.

Il faut penser à associer les populations locales aux projets. Les opérations dans lesquelles les interventions du FEM se complètent d'engagements et d'investissements nationaux dans des activités qui sont visibles au niveau local, et font participer directement les habitants de la région, sont plus susceptibles d'être viables à long terme et devraient avoir d'autres effets positifs précieux au plan de la réduction de la pauvreté. Ainsi, les projets doivent mettre l'accent sur les aspects suivants : rôle moteur solide du pays dans la conception, l'exécution et le suivi du projet ; investissements des secteurs public et privé nationaux ; effets positifs sur les paysages ruraux, et participation et engagement de la société civile dans l'exécution du projet.

Tirer parti des structures, réseaux et partenariats existants

Pour que le programme soit efficacement mis en œuvre du point de vue des coûts et des résultats, les projets doivent tirer parti des structures, mécanismes et réseaux existants (programmes forestiers nationaux, évaluations des forêts faites aux niveaux national et mondial, stratégies et plans d'action en matière de biodiversité, programmes d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux menés dans le cadre de la CNULD, programmes nationaux d'action pour l'adaptation au

changement climatique, etc.). Ce programme appuiera l'intégration et l'application des dispositions des conventions relatives à l'environnement dans le cadre de ces structures, et contribuera à la formation de réseaux entre pays s'attaquant à des problèmes similaires, afin d'encourager le transfert des connaissances et des acquis.

Au niveau international, il conviendrait également de chercher à établir des liens et à collaborer avec les projets et programmes de tous les grands organismes internationaux travaillant sur les forêts, en particulier avec des partenariats bien établis comme le Réseau du partenariat de collaboration sur les forêts, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux et le Programme sur les forêts (PROFOR), ainsi qu'avec d'autres programmes bénéficiant de l'appui du FEM (Programme de microfinancements, Fonds de partenariat public-privé et Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne). Le programme doit également être mis en œuvre dans le respect des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Objectifs à long terme et programmes stratégiques

Les objectifs à long terme et les programmes stratégiques sont redéfinis pour chaque cycle de refinancement. La structure, récapitulée au tableau 1 en ce qui concerne la GDF, concilie continuité et souplesse, tout en mettant l'accent sur les résultats.

TABEAU 1 Objectifs des investissements du FEM dans la gestion durable des forêts

Objectifs à long terme	Programmes stratégiques FEM-4
Préserver et utiliser durablement la biodiversité des forêts	Financement durable des dispositifs d'aires protégées au niveau national Renforcement des réseaux d'aires terrestres protégées
Promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources forestières	Gestion des activités UTCAFT (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) au service de la protection des puits de carbone et de la prévention des émissions de GES Renforcement des politiques publiques et du cadre réglementaire pour internaliser la biodiversité Promotion des marchés des biens et services fournis par la biodiversité Promotion d'une production écocpatible d'énergie à partir de la biomasse Appui à la gestion durable des forêts dans les zones d'activité économique

Sigles et abréviations

AfDB	Banque africaine de développement	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
AsDB	Banque asiatique de développement	GTZ	Agence allemande de coopération technique
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	MDP	Mécanisme pour un développement propre
BID	Banque interaméricaine de développement	ONU	Organisation des Nations Unies
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CFT	Compte pour les forêts tropicales	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CI	Conservation International	PROFOR	Programme sur les forêts
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	REDD	Réduction des émissions de carbone provenant du déboisement et de la dégradation des forêts
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale	SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	SNF	Service national des forêts (Brésil)
FCPF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues au déboisement	UN-REDD	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
FIDA	Fonds international de développement agricole	WCS	Wildlife Conservation Society
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts	WRI	World Resources Institute
GDF	Gestion durable des forêts	WWF	Fonds mondial pour la nature
GES	gaz à effet de serre		

PHOTOS

Couverture : Michael Nichols, National Geographic Stock
Première photo après la couverture : Nik Sekhran, PNUD
Deuxième photo après la couverture : Gene Hettel, IRRRI
Photo précédant l'introduction : Russel Mittermeier
Page 2 (gauche) : iStockphoto
Page 2 (droite) : Gene Hettel, IRRRI
Page 4 : Gene Hettel, IRRRI
Page 5 : iStockphoto
Page 6 : Julio Pantoja, Banque mondiale
Page 7 : Curt Carnemark, Banque mondiale
Page 11 : iStockphoto
Page 13 : iStockphoto
Page 14 : iStockphoto
Page 15 (gauche) : Nik Sekhran, PNUD
Page 15 (milieu) : iStockphoto
Page 15 (droite) : Igor Castro da Silva Braga, Banque mondiale
Page 17 : Curt Carnemark, Banque mondiale

RÉALISATION

Texte : Dirk Gaul, Andrea Kutter, Gustavo A. B. da Fonseca
Contributions : Zhihong Zhang, Josef Buchinger
Maquette : Patricia Hord.Graphik Design
Impression : Graphic Communications Inc.

Le FEM en bref

Créé en 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un organisme financier indépendant qui accorde des aides financières aux pays en développement pour réaliser des projets ayant des effets positifs pour l'environnement mondial et tout en proposant des moyens de subsistance viables pour les populations locales. Ses financements viennent à l'appui de projets sur la préservation de la biodiversité, le changement climatique et l'adaptation à ses effets, la protection des eaux internationales, la lutte contre la dégradation des sols (par la désertification et le déboisement), la protection de la couche d'ozone et l'élimination des polluants organiques persistants.

Le FEM fait office de mécanisme financier pour la mise en œuvre des conventions internationales sur la diversité biologique (CDB), les changements climatiques (CCNUCC) et les polluants organiques persistants. Il est également un rouage du mécanisme financier de la Convention sur la lutte contre la désertification et collabore étroitement avec les parties à d'autres traités et instruments. Il travaille aussi en étroite concertation avec les Secrétariats des Conventions, les Entités d'exécution, le secteur privé et la société civile.

Le FEM fédère 178 pays — en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales, les populations autochtones et locales et le secteur privé — pour s'attaquer à des problèmes environnementaux de portée mondiale et accompagner l'effort de développement durable au niveau national. En 18 ans, il est devenu une entité efficace et transparente pouvant afficher des résultats solides. Première source de financement des projets consacrés à l'amélioration de l'environnement mondial, il a accordé des aides à hauteur de 8,26 milliards de dollars sur ses fonds propres et mobilisé plus de 33,7 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de plus de 2 200 projets dans plus de 165 pays en développement ou en transition. Dans le cadre de son Programme de microfinancements, il a aussi alloué plus de 9 000 financements directement à des organisations non gouvernementales et à des organismes de proximité, dont des communautés autochtones et locales.

La mise en œuvre des projets du FEM est assurée par une ou plusieurs de ses dix Entités d'exécution, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

www.theGEF.org

1818 H Street, NW • Washington, DC 20433 Etats-Unis • téléphone : 202 473 0508 • télécopie : 202 522 3240